

Vous recherchez un environnement de travail convivial, stable et sécuritaire?

Vous voulez travailler pour une grande ville de 57 297 citoyens et dans une équipe à dimension humaine? La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ PRÉPOSÉ(E) AU DÉPARTEMENT PARCS ET HORTICULTURE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Concours 22-317

Sous l'autorité du contremaître au Département parcs et horticulture, le titulaire du poste exécute diverses tâches manuelles relatives à l'entretien des parcs, espaces verts et aires de jeux, à la réalisation d'aménagements paysagers et à la plantation, l'entretien et la taille d'arbres, d'arbustes et autres végétaux sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe.



Principales fonctions

- Agit généralement au sein d'une équipe de travail et est appelé tantôt à Assure l'entretien des parcs, espaces verts et aires de jeux en effectuant divers travaux tels tuteurage, binage, sarclage, arrosage, désherbage, arrachage, tonte, etc. ;
- Effectue la plantation d'arbres, d'arbustes, plantes annuelles, vivaces ou autres végétaux selon la planification élaborée et exécute les travaux d'aménagements floraux ;
- Évalue l'état des arbres, les émonde et élague, en respectant les techniques éprouvées, et assure leur protection hivernale si requise. Il coupe également ceux qui sont jugés trop malades ou dangereux ;
- Voit à l'entretien régulier des aménagements paysagers, que ce soit les plates-bandes ou mosaïques, assure l'arrosage, le désherbage, la taille, la division et le déplacement des bulbes et vivaces ;
- Participe à la préparation des lits de plantation en retournant et en ameublissant le sol et rajoutant de la terre ou du compost, lorsque nécessaire ;
- Réalise l'aménagement ou la remise en état de sentiers piétonniers et d'aires de jeux dans les parcs et espaces verts, ce qui implique l'excavation, la pose de membrane géotextile, la pose et la compaction de criblure de pierres et, si requis, l'ajout de bordures ;
- Assume la tonte de gazon et de mauvaises herbes aussi bien à la débroussailleuse qu'à la tondeuse à grande surface et procède au ramassage du gazon coupé si requis, de même qu'au terreautage et à l'aération des surfaces gazonnées ;



- Assure l'entretien et la réparation de clôtures ou de haies servant à délimiter les espaces publics ;
- Identifie les herbes nuisibles à la santé publique et participe à leur éradication ou à la bonne marche de programmes spécifiques ;
- Applique les herbicides, insecticides et enduits protecteurs nécessaires aux végétaux de même que les engrais, amendements, fertilisant requis ;
- Veille à vérifier et réparer, si requis, le mobilier urbain et les modules de jeux, que ce soit en remplaçant ou réparant les pièces brisées, en les ancrant mieux, en éliminant les graffitis, en assurant la protection des bases ou en ajoutant et nivelant sable ou paillis ;
- Vide les poubelles et ramasse les débris et papiers se trouvant dans les parcs ou sur la voie publique, manuellement ou avec un MADVAC ;
- Procède au nettoyage des abribus, à l'enlèvement de graffitis sur le mobilier urbain ou sur les murs et au nettoyage des lampadaires décoratifs ;
- Conduit ou opère différents véhicules motorisés tels camion, tracteur, tondeuse et voit à les maintenir propres ;
- Entretien l'outillage et la machinerie nécessaires à l'horticulture tels scie à chaîne, coupe-haie, sécateur, terreuteur, etc. ;
- Complète les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions et notamment des fiches d'entretien requis par son supérieur afin de permettre d'assurer un suivi serré au plan de l'entretien des parcs et espaces verts ;
- Soumet des recommandations à son supérieur à l'égard de l'entretien ou de la mise en valeur des parcs, espaces verts, aires de jeux, plates-bandes ou tout autre aménagement paysager ;
- En hiver, il participe aux activités reliées au déneigement de la voie publique et des trottoirs ;
- Peut être appelé à travailler dans d'autres départements ;
- Accomplit toutes autres tâches que lui confie son supérieur.



Exigences du poste

- Détenir minimalement un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en horticulture ;
- Détenir de l'expérience pertinente dans le domaine de l'horticulture et de l'aménagement paysager serait un atout ;
- Une formation complémentaire en aménagement paysager est un atout ;
- Posséder un permis d'application des pesticides est un atout ;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5* ;
- Posséder une bonne capacité physique ;



- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : minutieux, consciencieux, débrouillard, méthodique, autonome, courtois et bonne capacité d'apprentissage.
- * **Le détenteur d'un permis de classe 5 peut postuler, mais doit s'engager à obtenir le permis de conduite de classe 3 avec les mentions F et M dans un délai maximal de douze (12) mois suivant la fin de sa période d'essai comme condition de maintien d'emploi.**

Rémunération et heures de travail

La semaine de travail est d'une durée de 40 heures. La rémunération correspond à celle prévue à la convention collective en vigueur (au 1^{er} juillet 2022) soit de **26.14 \$ (0-12 mois)**, **28.29 \$ (13-24 mois)** et **30.75 \$ (25 mois et plus)**, et est accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux.

Postulez dès maintenant

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis, **au plus tard le 18 septembre 2022 en mentionnant le numéro de concours 22-317,**

par courriel ressources-humaines@st-hyacinthe.ca

ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
Ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.